

# CAMP DE JOUR SAINTE-EULALIE



CODE DE VIE - MESURES DISCIPLINAIRES  
Camp de jour 2025

**Pour toutes informations supplémentaires :**

**Joliane Delisle**  
**Gestionnaire du camp de jour**  
**819-225-4345**

## Code de vie

L'objectif de ce code de vie est de faciliter le fonctionnement de la vie au camp. Ces règles sont établies afin de nous permettre de « **mieux vivre ensemble** ». Vivre avec les autres, ça s'apprend.

« Pour mieux vivre ensemble », j'ai des droits, mais j'ai aussi des devoirs, car je suis responsable de ce que je fais.

### *J'ai des droits*

- J'ai le droit d'être respecté.
- J'ai le droit d'être en sécurité et d'être protégé contre tout mauvais traitement.
- J'ai le droit d'apprendre à vivre en harmonie, à régler mes problèmes et mes conflits d'une manière satisfaisante par la discussion et l'échange.
- J'ai le droit de venir au camp pour apprendre et m'amuser dans un environnement sain.

### *J'ai des devoirs*

- J'ai le devoir de poser des gestes et d'utiliser un comportement respectueux envers moi-même et envers les autres.
- J'ai le devoir de démontrer un savoir-vivre en présence des autres.
- J'ai le devoir de surveiller mon langage.
- J'ai le devoir de participer activement aux activités de mon groupe.
- J'évite d'agacer, de provoquer ou de ridiculiser les autres.
- Je surveille mon comportement (cris, colère).
- Je garde une attitude positive.
- J'appelle les gens par leur nom.
- J'utilise les pronoms choisis des personnes
- J'écoute les consignes du personnel.
- Je tiens les lieux propres, salubres et en bon état.

### *Pour m'aider à mieux profiter de mon été*

- Je me couche tôt.
- Je prends de bons repas (surtout le déjeuner).

### TOLÉRANCE « ZÉRO »

→ Les batailles et toutes autres formes de violence ou d'intimidation **NE SONT PAS** tolérées.

→ La destruction, les bris ou l'endommagement du matériel (et infrastructures) du camp ou d'autrui sont interdits.

\*Tous bris ou vandalismes de matériels seront facturés au parent responsable de l'enfant en tort.

## Mesures disciplinaires

Les comportements susceptibles d'avertissement et même de renvoi définitif du camp de jour sont : **la violence, l'impolitesse répétée, le bris de matériels, le refus d'obéir aux consignes, un langage vulgaire, une conduite inacceptable, une sortie du terrain sans permission, les fugues**. Voici ce que le personnel du camp fera lorsqu'un enfant présentera des difficultés de fonctionnement à répétition :

**Premièrement** : Avertissement verbal, discussion et information aux parents.

- Écouter l'enfant quant aux raisons qui l'ont fait agir inadéquatement.
- Aider l'enfant à bien comprendre ce qu'on attend de lui et/ou à cerner le problème.
- Trouver avec l'enfant des solutions plus acceptables.
- Les parents seront informés du comportement de leur enfant dès le manquement à un ou plusieurs des devoirs précités.

**Deuxièmement** : Avis écrit aux parents et suspension pour la journée (possibilité d'une 2e rencontre avec les parents).

**Troisièmement** : Retrait pour quelques semaines ou suspension.

**Si l'enfant et/ou le parent ne collabore pas et que la situation persiste, l'équipe de coordination du camp se réserve le droit de suspendre l'enfant du camp (sans aucun remboursement).**

**Si le comportement du parent est jugé inadéquat et inacceptable, l'équipe de coordination du camp se réserve le droit de suspendre en tout temps l'enfant du camp (sans aucun remboursement).**

**IMPORTANT** : Ne pas oublier que lorsque l'animateur(trice) discipline un enfant, c'est tout le reste du groupe qui est puni en raison de l'arrêt des activités du camp. L'animateur(trice) ne peut pas animer et faire de la discipline en même temps. Comme parent, vous déboursez pour que votre enfant s'amuse et non pour que votre enfant soit toujours en arrêt de jeu parce qu'un autre enfant du groupe ne respecte pas les consignes.

Comme parent, vous connaissez très bien votre enfant. Si votre enfant présente des troubles à l'école, les mêmes comportements se reproduiront au camp.

**\* Pour tous commentaires ou remarques importants et/ou graves, veuillez-vous adresser directement aux responsables de votre camp. Les coordonnées sont indiquées à la première page de ce document.**

Pour aider l'animateur(trice) :

- Les animateur(trice)s évoluent sous la supervision des responsables de camp de jour, aussi est-il inutile de les accabler d'ordres ou de directives, veuillez plutôt vous adresser directement au responsable.
- Donner des conseils à l'animateur(trice) sur la façon d'agir avec votre enfant.
- Certains animateur(trice)s ne sont pas à l'aise avec les parents, car ils ne sont pas certains si leurs interventions ont été faites correctement. Alors, prenez les devants en demandant à l'animateur(trice) comment s'est déroulée la journée.
- Informer l'animateur(trice) lorsqu'un incident se déroule à la maison et que cela peut avoir une influence sur l'enfant (mal de dents, perte de son chat, décès, etc.)
- Faire un retour sur les problèmes de discipline à la maison influence grandement le comportement des enfants au camp, car ils comprennent que leurs parents sont informés sur le déroulement de leur journée.

